

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2024
PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
OBSERVATIONS GENERALES

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au compte administratif. Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2023.

Le budget 2023 s'est exécuté dans un contexte de forte inflation sur la plupart des postes de dépenses composant le budget communal. La Ville avait déjà anticipé une hausse des charges à caractère général de +22% ainsi que celle du personnel suivant l'augmentation du point d'indice sur une année pleine. Les niveaux de prix sont restés hauts durant toute l'année.

Le budget s'est articulé autour de 3 axes : l'écologie, la solidarité et la démocratie. Ce budget a marqué le début du projet de désartificialisation des sols en centre bourg qui répond aux objectifs de l'Etat en matière de transition écologique.

Dans cette atmosphère incertaine, la Ville a eu pour ambition de préserver l'intégralité des services essentiels aux Bessancourtois.

LES RATIOS :

INFORMATIONS FINANCIERES/RATIOS	VALEURS COMPTE ADMINISTRATIF 2022 Population INSEE (7 939)	VALEURS COMPTE ADMINISTRATIF 2023 Population INSEE (7 939)	MOYENNES DE LA STRATE (source DGCL 2022)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 328 €	1 474 €	1 043 €
Produit des impositions directes/population	593 €	669 €	501 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 339 €	1 475 €	1 163 €
Dépenses d'équipement brut/population	140 €	328 €	315 €
Encours de la dette/population	595 €	656 €	775 €
DGF/population	206 €	206 €	153 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59.47 %	57.10 %	58.01 %

Compte de gestion 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 106 269,87	13 631 138,94	18 737 408,81
Titres de recette émis (b)	2 426 657,21	11 928 890,20	14 355 547,41
Réductions de titres (c)	1 044,11	197 829,58	198 873,69
Recettes nettes (d = b - c)	2 425 613,10	11 731 060,62	14 156 673,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 106 269,87	13 631 138,94	18 737 408,81
Mandats émis (f)	3 094 075,31	13 051 674,72	16 145 750,03
Annulations de mandats (g)	10 900,80	339 108,10	350 008,90
Depenses nettes (h = f - g)	3 083 174,51	12 712 566,62	15 795 741,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	657 561,41	981 506,00	1 639 067,41

I – EVOLUTION DES CHAPITRES

La tableau ci-dessous retrace l'évolution des chapitres sur les 2 derniers comptes administratifs.

LIBELLE	CA 2022	CA 2023	COMPARAISON CA 2023/2022 EN €	COMPARAISON CA 2023/2022 EN %
011 charges à caractère générale	3 139 836,58 €	3 795 535,36 €	655 698,78	20,88%
012 charges du personnel	6 268 840,58 €	6 686 489,26 €	417 648,68	6,66%
014 Atténuation des produits	460 913,00	487 831,00	26 918,00	5,84%
65 autres charges de gestion courante	550 372,35	600 306,79	49 934,44	9,07%
66 charges financières (intérêts + ICNE N)	96 242,08	114 932,77	18 690,69	19,42%
67 charges exceptionnelles	4 354,79	4 159,64	-195,15	-4,48%
68 Dotation provision	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00%
042 dotations et amortissements	370 012,52	1 003 311,80	633 299,28	171,16%
TOTAL	10 910 571,90	12 712 566,62	1 801 994,72	16,52%

2) FONCTIONNEMENT RECETTES

LIBELLE	CA 2022	CA 2023	COMPARAISON CA 2023/2022 EN €	COMPARAISON CA 2023/2022 EN %
70 vente de produits et prestations	887 394,16	996 094,17	108 700,01	12,25%
73 impôts et taxes	6 686 662,51	7 152 913,97	466 251,46	6,97%
74 dotations subventions et participations	2 914 644,87	2 826 092,80	-88 552,07	-3,04%
75 autres produits de gestion	57 122,36	69 630,70	12 508,34	21,90%
013 atténuation de charges	64 518,45	14 618,34	-49 900,11	-77,34%
042 transfert entre sections	0,00	20 589,07	20 589,07	
77 produits exceptionnels	23 476,24	651 121,57	627 645,33	2673,53%
TOTAL	10 633 818,59	11 731 060,62	1 097 242,03	10,32%

3) INVESTISSEMENT DEPENSES

LIBELLE	CA 2022	CA 2023	COMPARAISON CA 2023/2022 EN €	COMPARAISON CA 2023/2022 EN %
16 emprunts	410 739,21	454 038,29	43 299,08	10,54%
20 + 21 + 23	1 107 693,70	2 607 852,92	1 500 159,22	135,43%
040 transfert entre sections		20 589,07	20 589,07	
041 Opérations patrimoniales	1 353 616,31		-1 353 616,31	-100,00%
27 Autres immobilisations financières	3 000,00	694,23	-2 305,77	-76,86%
TOTAL	2 875 049,22	3 083 174,51	208 125,29	7,24%

4) INVESTISSEMENT RECETTES

LIBELLE	CA 2022	CA 2023	COMPARAISON CA 2022/2021 EN €	COMPARAISON CA 2022/2021 EN %
10 apports dotations réservées	42 266,58	539 702,45	497 435,87	1176,90%
13 subventions d'équipement	158 824,00	332 598,85	173 774,85	109,41%
16 emprunts	900 000,00	550 000,00	-350 000,00	
165 cautionnement	210,00	0,00	-210,00	-100,00%

040 opérations d'ordre entre sections	370 012,52	1 003 311,80	633 299,28	171,16%
041 Opérations patrimoniales	1 353 616,31	0,00	-1 353 616,31	-100,00%
TOTAL	2 824 929,41	2 425 613,10	-399 316,31	-14,14%

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

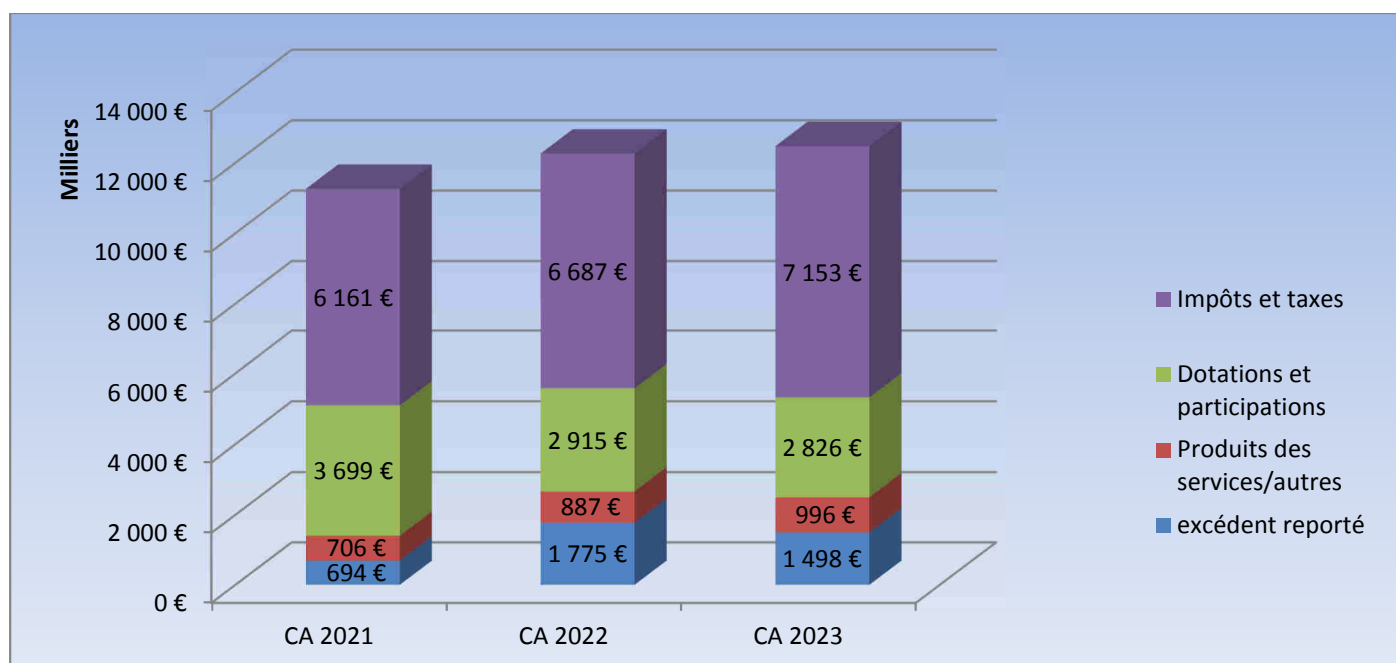
En fonctionnement dépenses le compte administratif 2023 laisse apparaître une augmentation de + 16.52 % par rapport à 2022. La hausse de +20% des charges à caractère général est en lien direct avec un contexte inflationniste, répercussion de la guerre en Ukraine et de la crise sanitaire.

Les charges de personnel augmentent de + 6.6%. Quant aux recettes elles connaissent une hausse de 10.32 % par rapport à 2022 suite à la reprise des services refacturés. La revalorisation des bases fiscales, la comptabilisation des nouveaux habitants ont permis une hausse de 6.97% des recettes fiscales.

En section d'investissement dépenses et recettes on retrouve le démarrage de certaines opérations prévues au plan pluri annuel d'investissement.

A / RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes de fonctionnement



Le détail par chapitre s'établit comme suit :

Chapitre nature	Compte budgétaire	CA 2022	CA 2023	VARIATION CA2023/2022
013 - Atténuation de charges	6419 - Remb. rémunérations de personnel	64 518,45 €	14 618,34 €	-77,34%
Total 013 - Atténuation de charges		64 518,45 €	14 618,34 €	-77,34%
70 - Produits des services	70311 - Concessions dans les cimetières	8 023,23 €	6 076,61 €	-24,26%
	70323 - Redevance occupation domaine communal (participation CD frais fonctionnements gymnases régularisation)		65 880,00 €	
	70328 - Autres droits de stationnement	2 816,00 €	40,00 €	-98,58%
	7062 - Redev. services à car. culturel	10 544,00 €	13 687,67 €	29,81%
	70632 - Redev. services à car. de loisirs	88 660,80 €	50 116,48 €	-43,47%
	7066 - Redev. services à car. social	144 525,24 €	120 142,80 €	-16,87%
	7067 - Red. serv. périscolaires et ens.	627 424,36 €	739 440,61 €	17,85%
	70688 - Autres prestations de services	5 020,00 €	710,00 €	-85,86%
	70878 Autres remboursements	380,53 €	0,00 €	-100,00%
Total 70 - Produits des services		887 394,16 €	996 094,17 €	12,25%
73 - Impôts et taxes	73111 - Contributions directes (compensation TH/TFB/TFNB)	4 704 634,00 €	5 314 106,00 €	12,95%
	7318 - Autres impôts locaux rôles supplémentaires	3 281,00 €	12 432,00 €	278,91%
	73211 - Attribution compensation interco	625 171,00 €	625 171,00 €	0,00%
	73212 Dotation de solidarité communautaire	133 431,00 €	137 410,00 €	2,98%
	73222 - FSRIF	599 819,00 €	529 553,00 €	-11,71%
	7343 - Taxe pylônes électriques	21 352,00 €	22 400,00 €	4,91%
	7351 - Taxe sur l'électricité	85 709,68 €	157 933,98 €	84,27%
	7381 - Taxe add. droits de mutation	513 264,83 €	353 907,99 €	-31,05%
Total 73 - Impôts et taxes		6 686 662,51 €	7 152 913,97 €	6,97%
74 - Dotations et participations	7411 - Dotation forfaitaire	1 289 289,00 €	1 288 818,00 €	-0,04%
	74121 - DSR	122 834,00 €	144 023,00 €	17,25%
	74127 - DNP	219 790,00 €	209 349,00 €	-4,75%
	744- FCTVA récup fonct	55 343,22 €	29 691,00 €	-46,35%
	74748 - Participation aux communes (Frepillon accueil enfants ALSH août-Taverny DEMOS - Agglo)	0,00 €	4 877,05 €	
	74718 - Autres (ASP/remb voiries agglo)	143 901,20 €	53 856,86 €	-62,57%

	7472 - région (100%EAC)	32 000,00 €	0,00 €	-100,00%
	7473 - Subv.département (amendes police/DEMOS/Terre de jeux)	15 246,22 €	43 662,00 €	186,38%
	7478 - Autres organismes (CAF)	837 348,31 €	899 811,34 €	7,46%
	74832 - Attribution FDTP	92 006,92 €	95 929,55 €	4,26%
	74834 - Attribution exo TF	27 136,00 €	41 717,00 €	53,73%
	74835 - Attribution exo TH (changement de compte imputé au 73111)	79 750,00 €		-100,00%
	7484 - Dotation recensement	0,00 €	14 358,00 €	
Total 74 - Dotations et participations		2 914 644,87 €	2 826 092,80 €	-3,04%
75 - Autres produits gestion courant	752 - Revenus des immeubles	45 166,86 €	28 025,80 €	-37,95%
	757 - Redev.fermiers,concessionn. (FREE antenne/SMGTVO gaz et électricité)	5 401,37 €	31 011,50 €	474,14%
	7588 - Prod. divers de gest° courante (charges locatives facturées)	6 554,13 €	10 593,40 €	61,63%
Total 75 - Autres produits gestion courant		57 122,36 €	69 630,70 €	21,90%
	7711 - Pénalités reçues (marché SOGERES)	0,00 €	5 302,00 €	
	7718 - Autres produits exceptionnels	3 712,40 €		-100,00%
	773 - Mandats annulés exercices antérieurs	73,00 €	500,00 €	584,93%
	775 - produit des cessions terrains Rue Carnot - rue des Courgents - Immeuble Grande Rue	0,00 €	612 000,00 €	
	7788 - divers reversement (participation agence postale - trop factué SOGERES)	19 690,84 €	33 319,57 €	69,21%
Total 77 - Produits exceptionnels		23 476,24 €	651 121,57 €	2673,53%
TOTAL 042 Opérations d'ordre		0,00 €	20 589,07 €	
TOTAL GENERAL		10 633 818,59 €	11 731 060,62 €	10,32%

□ **Les impôts directs et taxes (Chapitre 73) ont représenté 7 152 913.97 €** dont **5 314 106 €** pour les impôts locaux (TFB/TFNB) qui progressent selon le coefficient de revalorisation de la valeur locative prévue dans la loi de finances pour 2023, l'intégration des nouveaux habitants.

a) La prévision de l'attribution de Compensation (A.C.) s'élève à 625 171 euros pour 2023. Depuis l'entrée à la communauté d'agglomération l'AC a diminué suivant les différents transferts de compétences intervenus (Eclairage public, sorties piscine, assainissement etc...)

b) La Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) a été maintenue et évaluée à 137 410 € pour 2023.

(en k€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
AC	625	625	625	625
DSC	124	124	130	137

Parmi les autres recettes fiscales,

- La Ville perçoit en plus de la taxe sur l'électricité la TIFCE depuis 2023 soit un montant global de 160 K€.

Quant aux droits de mutation, on a noté un net recul en 2023 du fait de la hausse des taux notamment dans le neuf. Entre 2022 et 2023 c'est -45%. Les autres recettes restent stables

Détail du chapitre 73 – Recettes fiscales :

(en K€)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Contributions directes	3 960	4 116	4 336	4 466	5 314
Autres impôts locaux	12	9	10	10	12
Taxes sur les pylônes	19	20	20	20	22
Taxe électricité	60	59	62	63	157
FSRIF	419	514	514	514	529
Droits de mutation	356	377	462	489	353

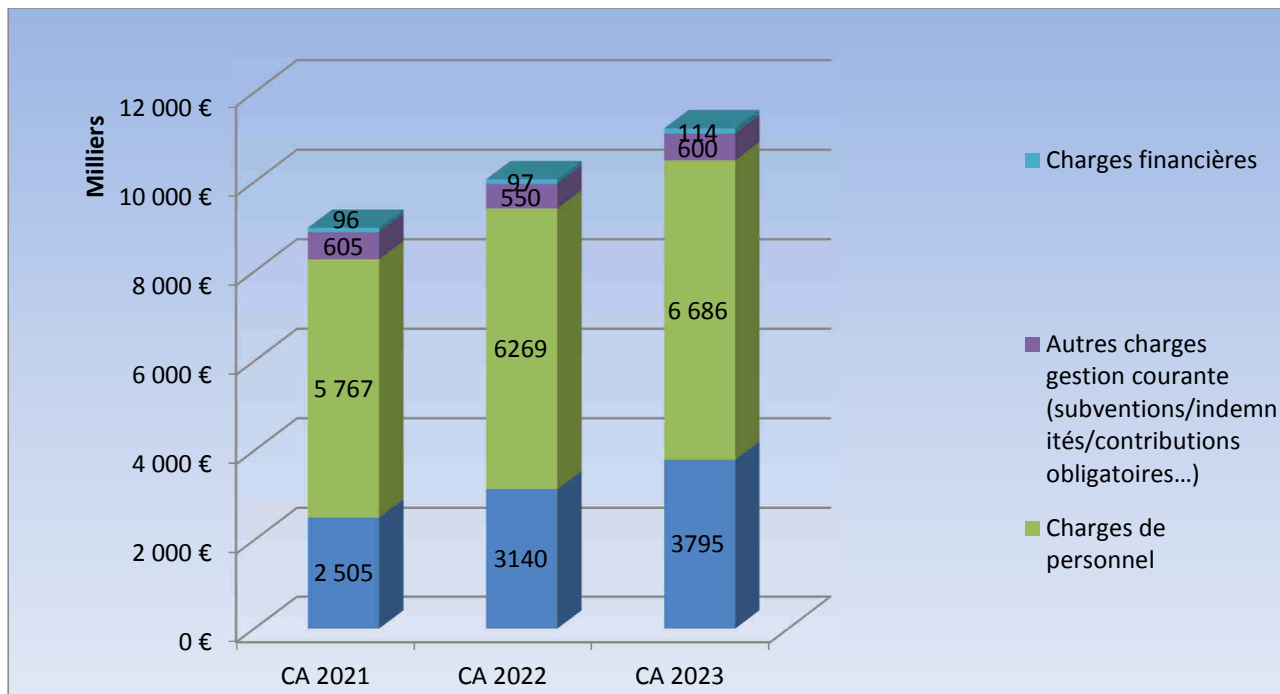
➤ **Les dotations et participations (Chapitre 74) passent à 2 826 092.80 € en 2023 contre 2 914 644.87 € en 2022**, Soit une diminution due à la baisse de la dotation de l'état concernant les emplois aidés du fait de la mise en stage de 6 agents.

(en K€)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
DGF	1 214	1 235	1 255	1 270	1 288
Dotation de Solidarité Rurale	104	109	115	115	144
Dotation Nationale de Péréquation	143	158	187	187	209

➤ **Les produits des services (Chapitre 70), pour 996 094.17 en 2023 contre 887 394.16 € en 2022** Cette augmentation est due au nombre de repas supplémentaires servis ainsi qu'au nombre plus important d'enfants accueillis dans les accueils de loisirs.

➤ Concernant les autres recettes réelles et les opérations d'ordre, au chapitre 77 on note une très forte progression car il y a eu l'encaissement des ventes terrains rue Carnot 170 000 €, rue des Courgents 132 000 € et immeuble Grande Rue 310 000 €.

B / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chapitre nature	Compte budgétaire	CA 2022	CA 2023	Comparatif CA 2023/2022
011 - Charges à caractère général	6042 - Achat presta° service sauf terra ALSH/marché restauration scolaire/colonies/événements culturels payants	759 031,57	913 799,43	20,4%
	60611 - Eau & assainissement	41 727,64	46 859,51	12,3%
	60612 - Energie-électricité	139 863,23	161 600,28	15,5%
	60621 - Combustibles (pelés)	873,27	1 223,42	40,1%
	60622 - Carburants	28 473,91	33 541,11	17,8%
	60623 - Alimentation	6 568,33	19 380,49	195,1%
	60628 - Autres fournitures non stockées	49 097,85	29 028,03	-40,9%

60631 - Fournitures d'entretien	32 608,41	38 231,02	17,2%
60632 - F. de petit équipement	80 771,54	81 627,10	1,1%
60633 - F. de voirie	14 512,96	11 031,51	-24,0%
60636 - Vêtements de travail	18 050,68	8 875,55	-50,8%
6064 - Fournitures administratives	12 660,82	13 687,45	8,1%
6065 - Livres,disques,cassettes	10 226,50	17 846,98	74,5%
6067 - Fournitures scolaires	43 357,87	41 505,81	-4,3%
6068 - Autres matières & fournitures	7 299,45	0,00	-100,0%
611 - Contrat prestation service (Espaces verts, balayage etc... imputés avant au 615231 non pris en charge pour FCTVA d'où changement de compte)	0,00	92 437,28	
6132 - Locations immobilières (location local Fab Lab et Grange en 2023)	63 577,66	68 148,02	7,2%
6135 - Locations mobilières	96 621,61	218 965,59	126,6%
614 - Charges locatives	2 690,01	2 793,66	3,9%
61521 - Entretien de terrains	10 418,40	0,00	-100,0%
615221 - Entretien de bâtiments	133 356,33	139 108,52	4,3%
615228 - Entretien réparation autres bâtiments	13 159,32	0,00	-100,0%
615231 - Entretien de voies	281 927,48	355 301,60	26,0%
615232 - Entretien réseaux	46 331,62	42 788,94	-7,6%
61551 - Entretien matériel roulant	15 136,55	18 180,44	20,1%
61558 - Entretien autres biens mobiliers	24 499,69	18 343,93	-25,1%
6156 - Maintenance	306 361,42	323 698,54	5,7%
6161 - Primes d'assurance multi risque	36 083,99	39 872,53	10,5%
617 - Etudes et recherches	4 437,00	31 931,25	619,7%
6182 - Doc. générale et Technique	16 224,66	6 682,91	-58,8%
6184 - Versements à des organ.form.	29 699,02	31 487,13	6,0%
6188 - Autres frais divers (animations culturelles/100%EAC/actions communication/réservation 24 berceaux crèche/adhésion agglo salubrité/dépôts sauvages/mutualisation SIG)	420 000,34	596 681,31	42,1%
6226 - Honoraires	13 391,05	11 483,60	-14,2%

	6227 - Frais d'actes,de contentieux frais avocats contentieux TA urbanisme)	0,00	23 577,14	
	6228 - Divers (maintenance site de la ville/ assistance instruction des ADS)	28 523,60	15 637,20	-45,2%
	6231 - Annonces et insertions	2 982,00	3 164,94	6,1%
	6232 - Fêtes et cérémonies (feu d'artifice/cérémonies/chèques cadeaux fin année agents communaux)	115 209,35	68 942,52	-40,2%
	6236 - Catalogues et imprimés	31 981,05	43 153,37	34,9%
	6237 - Publications	16 198,80	21 396,37	32,1%
	6247 - Transp.collectifs(transport piscine élémentaires/cars pour sorties ALSH)	34 890,90	45 103,81	29,3%
	6248 - Divers	0,00	1 740,00	
	6251 - déplacements (remboursements obligatoire 50% prise en charge carte RER/ frais déplacements agents formation)	5 747,77	3 495,05	-39,2%
	6256 - Frais de mission	5 100,00	11 899,76	133,3%
	6261 - Frais d'affranchissement	21 994,87	18 780,90	-14,6%
	6262 - Frais de télécommunication	47 061,12	47 215,72	0,3%
	627 - Frais services bancaires (paiemen en CB)	2 380,29	1 995,58	-16,2%
	6282 - Frais de gardiennage	0,00	479,86	
	6283 - Frais de nettoyage des locaux	43 974,95	41 182,13	-6,4%
	63512 - Taxes foncières	22 925,00	28 917,80	26,1%
	63513 - Cartes grises	416,76	70,00	-83,2%
	6353 - Impôts	0,00	347,83	
	6354 Droit enregistrement	0,00	438,95	
	6355 - Autres droits	70,14	36,08	-48,6%
	637 - Autres impôts et taxes	1 339,80	1 817,41	35,6%
	Total 011 - Charges à caractère général	3 139 836,58	3 795 535,36	20,9%
012 - Charges de personnel	6216 - Personnel affecté par GFP (participation agglo PMM)	34 128,00	38 834,31	13,8%
	6218 - Autre personnel extérieur (régisseurs)	3 456,39	12 350,89	257,3%
	6331 - Versement de transport	67 043,86	77 703,79	15,9%

	6332 - Cotisations au FNAL	19 134,58	19 329,63	1,0%
	6336 - Cotisation CNG,CG de la FPT	56 941,97	64 499,49	13,3%
	64111 - Rémunération principale (PT)	1 631 286,99	1 747 685,15	7,1%
	64112 - N.B.I. sup. familial traitement	91 855,49	110 248,52	20,0%
	64118 - Autres indemnités	554 191,61	562 077,65	1,4%
	64131 - Rémunération	1 401 300,89	1 672 765,06	19,4%
	64138 - Autres indemnités	396 342,47	427 634,22	7,9%
	64168 - Autres emplois aidés	265 599,40	98 883,07	-62,8%
	64171 - Apprenti	35 753,07	10 523,71	-70,6%
	64172 - Apprenti indemnité inflation	500,00	0,00	-100,0%
	6451 - Cotisations à l'URSSAF	803 651,20	892 470,07	11,1%
	6453 - Cotisations caisses retraite	601 622,32	646 420,88	7,4%
	6454 - Cotisations ASSEDIC	80 719,97	86 100,15	6,7%
	6455 - Cotisations Assurances Personnel	186 050,92	161 662,68	-13,1%
	6458 - Cotisations Autres Organismes	23 264,45	53 488,17	129,9%
	6475 - Médecine du travail	15 997,00	3 811,82	-76,2%
Total 012 - Charges de personnel		6 268 840,58	6 686 489,26	6,7%
014 - Atténuations de produits	73923 - Reversement sur FNGIR	460 913,00	460 913,00	0,0%
	739118 - Autres reversements de fiscalité		26 918,00	
Total 014 - Atténuations de produits		460 913,00	487 831,00	5,8%
65 - Autres charges gestion courante	6531 - Indemnités élus	102 968,04	107 044,87	4,0%
	6532 - Frais de mission	153,97	0,00	-100,0%
	6533 - Cotisations retraite élus	6 400,64	6 566,00	2,6%
	6535 - Formation	120,00	130,00	8,3%
	6553 - Service d'incendie	108 504,36	115 043,47	6,0%
	6541 - Admission en non valeur	0,00	8 956,03	#DIV/0!
	6542 - Créances éteintes		1 034,65	

	657362 - CCAS	205 000,00	220 000,00	7,3%
	6574 - Subv. fonct. organ. droit privé	89 369,00	91 936,00	2,9%
	65888 - Charges subv. Gest° courante (cotisation CNAS/union des maires/ANDES)	37 856,34	49 595,77	31,0%
Total 65 - Autres charges gestion courante		550 372,35	600 306,79	9,1%
66 - Charges financières	66111 - Intérêts des emprunts,dettes	94 336,53	113 678,52	20,5%
	66112 - ICNE rattachés	-2 522,14	-3 740,09	48,3%
	6615- Intérêts sur ligne trésorerie	2 920,15	4 260,46	45,9%
	668 - Autres charges financières	1 507,54	733,88	-51,3%
Total 66 - Charges financières		96 242,08	114 932,77	19,4%
67 - Charges exceptionnelles	673 - Titres annulés (exerc.antér.)	1 178,75	1 969,25	67,1%
	6711 - pénalités sur marché	3 176,04		-100,0%
	6718 - Autres charges de gestion	0,00	1 125,74	
	678 - Autres charges exceptionnelles	0,00	1 064,65	
Total 67 - Charges exceptionnelles		4 354,79	4 159,64	-4,5%
68 - Dotations provision semi budgétaire	6817 - dépréciation régularisation pour suppression créances	20 000,00	20 000,00	0,0%
Total 68 - Dotations semi budgétaire		20 000,00	20 000,00	0,0%
042 - Opérations d'ordre entre sections	6811 - Dot.amort.immos incorp.& corp	370 012,52	370 722,73	0,2%
	675 - Valeur comptable immo cédes terrain rue des Courgents et Immeuble Grande Rue, terrain BA711 rue carnot	0,00	478 596,22	
	6761 - Différence positive sur réalisation vente terrain Rue Carnot BA711	0,00	153 992,85	
Total 042 - Opérations d'ordre entre sections		370 012,52	1 003 311,80	171,2%
TOTAL GENERAL		10 910 571,90	12 712 566,62	14,2%

➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 3 795 535.36 € contre 3 139 836.58 € en 2022**, soit une augmentation des charges de + 20.88%. Dès le budget primitif il avait été décidé d'une augmentation de + 22% . Cette hausse est en lien direct avec l'inflation qui se répercute pour tous les achats , les marchés publics ainsi qu' un nombre d'enfants plus important accueilli dans nos écoles, en accueil de loisirs, restauration scolaire, écoles.

➤ **Les charges de personnel (Chapitre 012) ont augmenté de 6.6 %**, suivant :

Les revalorisations règlementaires des cotisations ou des différents avancements d'échelons, de grades et revalorisations des IFSE pour les agents du secteur projet éducatif (90 agents).

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont augmenté du fait des admissions en non valeurs et créances éteintes demandées par le SGC d'Ermont et l'augmentation de la participation aux frais de fonctionnement du SDIS.**

➤ **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont en légère augmentat et correspondent aux annulations de titres sur les produits des services suivant les justificatifs transmis par les familles**

Des subventions aux associations, CCAS et coopératives scolaires ont été versées suivant le détail ci-dessous

(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
ASSO ACPG CATM TOE BESSANCOURT	300,00	
ASSO AEPB TENNIS DE TABLE	1 500,00	
ASSO APE DES PARENTS D'ELEVES DE ST EXUPERY	250,00	
ASSO ASSOC DES FAMILLES	1 000,00	
ASSO ASSOC DU PERSONNEL	5 000,00	
ASSO ASSOC SPORTIVE	3 250,00	
ASSO BADMINTON CLUB BESSANCOURTOIS	1 500,00	
ASSO BASKET CLUB DE FREPILLON MERIEL	1 500,00	
ASSO COSMOPOLITAN CLUB TAVERNY	1 000,00	
ASSO ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT	8 000,00	
ASSO FB2M HANDBALL	5 000,00	
ASSO FCPE	890,00	
ASSO LES AMIS DE BESSANCOURT	300,00	
ASSO LES BISODOUX	890,00	
ASSO LES JARDINS COURTOIS DE BESSANCOURT	500,00	
ASSO OCCE 95 COOP SCOL 1047	5 916,00	
ASSO OCCE 95 COOP SCOL 2060	13 466,00	
ASSO OCCE 95 COOP SCOL 2061	9 754,00	
ASSO OCCE 95 PRIM SIMONE VEIL 2525	17 770,00	
ASSO OLYMPIQUE CYCLISTE VAL D'OISE	3 750,00	
ASSO PARENTS INDEPENDANTS LAMARTINE	400,00	
ASSO PETANQUE DE BESSANCOURT	500,00	
ASSO PREVENTION ROUTIERE	200,00	
ASSO RANDORI CLUB BESSANCOURT	2 000,00	
ASSO STUDIO FIT	4 000,00	
ASSO TENNIS CLUB BESSANCOURT	2 000,00	
ASSO TSN95	800,00	
ASSO VOLLEY BALL TAVERNY/SAINT LEU	500,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
ADMINISTRATIONS CCAS	220 000,00	
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	311 936,00	

- **Les charges financières (chapitre 66) pour 114 932.77 € correspondantes au règlement des intérêts d'emprunt et à la régularisation des ICNE par le biais de la contre passation..**

- **Les atténuations de produits (chapitre 014) ne concernent que la ,participation au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources) prélevé directement sur les produits fiscaux.** En effet, la suppression de la taxe professionnelle en 2010 a entraîné la création d'un Fonds national de garantie individuelle des ressources visant à équilibrer les conséquences financières de la réforme pour les collectivités locales. Les montants perçus ou versés chaque année par les collectivités locales au titre du FNGIR sont fixes.

- Les opérations d'ordre comprennent essentiellement la dotation aux amortissements dont le montant a fortement progressé en 2023 suite aux opérations liées à la vente des terrains Rue des Courgents, rue Carnot ainsi qu'un immeuble Grande Rue.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A / RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** s'établissent à **2 425 613.10 euros** et 1 412 521.79 € de restes à réaliser suivant le détail par chapitre ci-dessous :

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 109 479,54	332 598,85	1 412 521,79	364 358,90
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	56 000,00	0,00	0,00	56 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	924 017,79	129 369,56	686 517,79	108 130,44
1323	Subv. non transf. Départements	771 487,75	97 609,25	464 654,00	209 224,50
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	254 000,00	81 951,46	254 000,00	-81 951,46
1341	D.E.T.R. non transférable	43 974,00	0,00	7 350,00	36 624,00
1348	Autres fonds non transférables	60 000,00	23 668,58	0,00	36 331,42
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	578 903,20	550 000,00	0,00	28 903,20
1641	Emprunts en euros	578 903,20	550 000,00	0,00	28 903,20
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 688 382,74	882 598,85	1 412 521,79	393 262,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	619 266,81	539 702,45	0,00	79 564,36
10222	FCTVA	394 016,81	324 719,69	0,00	69 297,12
10226	Taxe d'aménagement	225 250,00	214 982,76	0,00	10 267,24
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	740 000,00		0,00	
Total des recettes financières		1 359 266,81	539 702,45	0,00	819 564,36
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 047 649,55	1 422 301,30	1 412 521,79	1 212 826,46
021	Virement de la sect° de fonctionnement	627 344,87			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	380 000,00	1 003 311,80		-623 311,80
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	153 992,85		-153 992,85
2111	Terrains nus	0,00	16 007,15		-16 007,15
2115	Terrains bâtis	0,00	314 031,39		-314 031,39
2138	Autres constructions	0,00	148 557,68		-148 557,68
2802	Frais liés à la réalisation des document	9 500,00	9 471,40		28,60
28031	Frais d'études	88 000,00	87 799,62		200,38
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 100,00	0,00		1 100,00
28051	Concessions et droits similaires	14 000,00	13 066,80		933,20
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	800,00	499,67		300,33
28128	Autres aménagements de terrains	36 000,00	35 994,21		5,79
281318	Autres bâtiments publics	0,00	438,84		-438,84
28152	Installations de voirie	26 000,00	24 599,09		1 400,91
281531	Réseaux d'adduction d'eau	2 100,00	2 032,11		67,89
281534	Réseaux d'électrification	2 500,00	2 397,35		102,65
281568	Autres matériels, outillages incendie	21 000,00	20 141,39		858,61
28182	Matériel de transport	29 000,00	28 610,29		389,71
28183	Matériel de bureau et informatique	50 000,00	48 306,26		1 693,74
28184	Mobilier	40 000,00	37 404,53		2 595,47
28188	Autres immo. corporelles	60 000,00	59 961,17		38,83
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 007 344,87	1 003 311,80		4 033,07
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 007 344,87	1 003 311,80		4 033,07
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 054 994,42	2 425 613,10	1 412 521,79	1 216 859,53

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts BP+DM+RAR	Titres émis	Restes à réaliser au 31 12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	30 686,38			

➤ **Les dotations 539 702.45 euros (chapitre 10)**, comprenant le versement du FCTVA sur les investissements 2020 ainsi que la taxe d'aménagement .

➤ **Chapitre 13 subventions pour 332 598.85 €**

1322 : région

Subvention Contrat Aménagement Régional pour la renaturation du centre bourg : 112 500 €

Subvention travaux église : 16 869.56 €

1323 : Département

Subvention Contrat Aménagement Régional pour la renaturation du centre bourg : 55 346.55 €

Subvention travaux rénovation thermique école St Exupéry : 25 393.14 €

Subventiontravaux église : 16 869.56 €

1337 : Dotation soutien à l'investissement local

Subvention micro folie : 43 500.28 €

Subvention salle co working : 38 451.18 €

1348 : Autres subventions

Subvention solde école Simone Veil CAF : 23 668.58 €

➤ **Un recours à l'emprunt modéré pour 550 000 €**

⇒ **Des recettes d'ordre correspondantes aux dotations aux amortissements ainsi que les opérations d'ordres suite à la vente des terrains (terrain rue des Courgents/bien immobilier Grande Rue) pour 1 003 311.80 €**

B / DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** s'établissent à **3 083 174.51 euros** et 729 929.96 € de restes à réaliser.

La répartition par chapitre est la suivante :

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	139 982,39	72 354,12	0,00	67 628,27
2031	Frais d'études	117 906,39	57 504,48	0,00	60 401,91
2051	Concessions, droits similaires	22 076,00	14 849,64	0,00	7 226,36
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 686 540,31	1 311 784,87	307 579,31	67 176,13
2111	Terrains nus	20 000,00	8 602,76	0,00	11 397,24
2112	Terrains de voirie	0,00	8 300,00	0,00	-8 300,00
2128	Autres agencements et aménagements	308 640,00	196 956,33	0,00	111 683,67
21311	Hôtel de ville	0,00	895,69	0,00	-895,69
21312	Bâtiments scolaires	410 000,00	361 866,44	50 171,38	-2 037,82
21318	Autres bâtiments publics	298 672,60	300 642,08	46 620,62	-48 590,10
2151	Réseaux de voirie	100 000,00	0,00	104 180,93	-4 180,93
21532	Réseaux d'assainissement	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
21534	Réseaux d'électrification	32 813,92	1 100,88	59 989,95	-28 276,91
21538	Autres réseaux	27 000,00	26 511,72	0,00	488,28
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	2 723,11	0,00	-2 723,11
2182	Matériel de transport	51 264,00	6 264,00	0,00	45 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	13 112,40	804,00	6 083,60
2184	Mobilier	78 973,06	49 751,81	1 173,29	28 047,96
2188	Autres immobilisations corporelles	328 176,73	335 057,65	44 639,14	-51 520,06
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
1004	Opération d'équipement n° 1004 (2)	442 916,89	0,00	88 254,29	354 662,60
1005	Opération d'équipement n° 1005 (2)	3 751,61	3 751,61	0,00	0,00
1011	Opération d'équipement n° 1011 (2)	2 224 366,40	1 212 867,92	325 504,36	685 994,12
1012	Opération d'équipement n° 1012 (2)	116 123,20	7 094,40	8 592,00	100 436,80
Total des dépenses d'équipement		4 613 680,80	2 607 852,92	729 929,96	1 275 897,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	470 000,00	454 038,29	0,00	15 961,71
1641	Emprunts en euros	470 000,00	454 038,29	0,00	15 961,71
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	694,23	0,00	1 305,77
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	694,23	0,00	1 305,77
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		472 000,00	454 732,52	0,00	17 267,48
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 085 680,80	3 062 585,44	729 929,96	1 293 165,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	20 589,07		-20 589,07
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	20 589,07		-20 589,07
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	20 589,07		-20 589,07
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	20 589,07		-20 589,07
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 085 680,80	3 083 174,51	729 929,96	1 272 576,33
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

➤ **Le chapitre 20 regroupe les études et acquisitions de logiciels pour 72 354.12 dont :**
 Transfert nouveau logiciel urbanisme
 Honoraires architecte, bureau d'études pour création 2 salles de classes école Simone Veil

➤ **Le chapitre 21 (hors opérations) regroupe les travaux dans les bâtiments, ceux concernant la voirie, et les acquisitions de matériel pour un montant de 1 311 784.87 € dont**

2111 : 8 602.76 €

- Acquisition de terrains dans l'éco quartier pour les jardins familiaux

2112 : 8 300 €

- Acquisition terrain places parking

2128 : 196 956.33 €

- Réhabilitation en terrain engazonné du terrain de foot au complexe Maubuisson (Subvention en attente auprès du Conseil Départemental)

21312 : 361 866.44 €

- Création 2 classes école Simone Veil
- Prolongement cour devant école Simone veil
- Mise en place alarmes intrusion/PPMS écoles St Exupéry et Lamartine

21318 : 300 642.08 €

- Travaux mur séparatif pour création 2 salles d'arts martiaux DOJO
- Remplacement des projecteurs dans les gymnases et DOJO
- Remise en peinture et création cloison pour micro folie médiathèque

2182 : 6 264 €

- Achat hayon pour véhicule CTM

2183 : 13 112.40 €

- L'acquisition de matériel informatique pour les services

2184 : 49 751.81 €

- L'acquisition du mobilier pour les écoles suivant ouvertures de 3 classes
- Le renouvellement du mobilier pour les services

2188 : 335 057.65 €

- L'acquisition de matériel ou de prestation pour tous les services dont :
Service des sports : renouvellement des tatamis pour le DOJO Marboulus, acquisition 12 fauteuils pour pratique du handi rugby, acquisition tondeuse autoportée
CTM : renouvellement des barnums, achat canons E Cliq, acquisition tondeuse autoportée

Service culturel : achat matériel pour microfolie

Service communication : caméras

Service culturel : matériel son et lumière

Scolaire : remplacement jeux école maternelle Lamartine

➤ **Le chapitre 16 concernant le remboursement du capital de la dette et les cautions pour 454 038.29 €**

LES OPERATIONS :

1005 Aménagement ludothèque : 3 751.61 €

1011 Aménagement centre bourg : 1 212 867.92 €

1012 Rénovation église : 7 094.40 €

C/ LA DETTE / L'EPARGNE ET LA CAF

C1 La dette

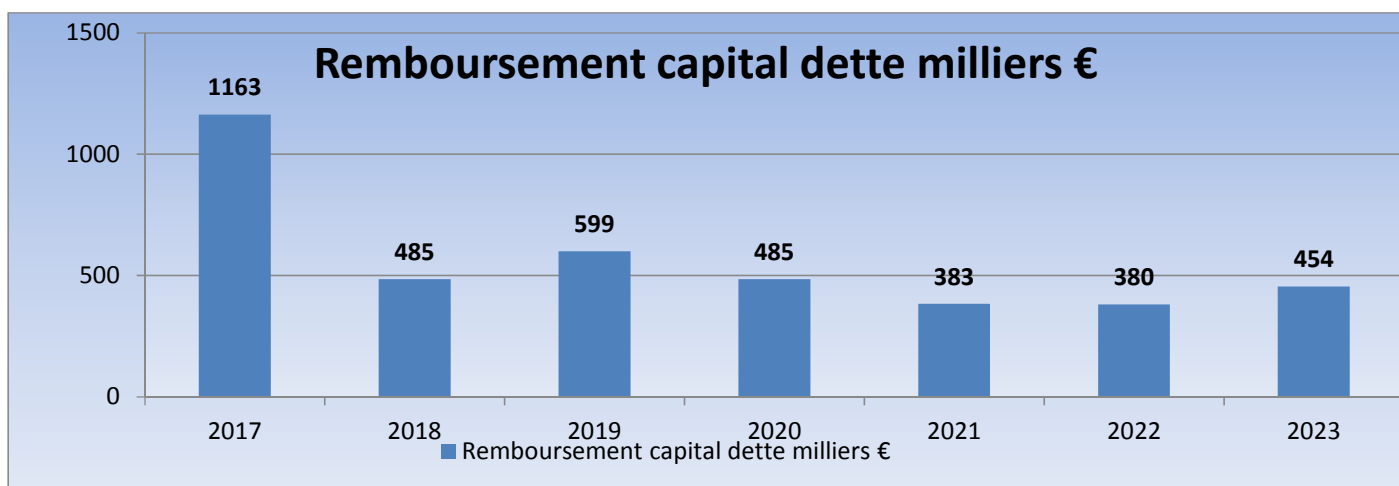
La structure de la dette est composée de taux fixe et un emprunt indexé sur le LIVRET A. La ville ne détenant aucun emprunt à taux structurés, l'ensemble de la dette est classé 1-A dans la grille de classification Gissler, ce qui correspond au niveau de risque le plus faible.

Répartition du capital remboursé par nature de taux



Au 31/12/2023 le délai de désendettement (encours de la dette/épargne brute) de la commune est estimé à 5.12 ans pour une dette par habitant de 657 €, ces chiffres sont respectivement de 4,3 ans et 775 € pour les communes de la strate démographique (5000 à 10 000 habitants) en 2022.





Au 31/12/2023, l'encours de dette d'un montant de 5.3 M€ est constitué de 14 emprunts à taux fixe dont la durée résiduelle moyenne est de 13 ans, incluant le prêt sur 40 années contracté après de la CDC pour la construction de la MDPE en 2017.

Les conditions financières ont été impactées par la situation macroéconomique européenne et française (resserrement des politiques monétaires des banques centrales + inflation). Trois hausses de taux directeurs ont été décidées par la Banque Centrale Européenne en 2022: +0,5% le 27 juillet, + 0,75% le 8 septembre, 0,75% le 27 octobre et +0.25% en décembre 2022, soit une évolution à +2,25%. Cette hausse des taux a impacté les propositions des établissements bancaires et l'évolution des taux d'intérêt des emprunts à taux variables.

Les seuils d'usure (taux maximal auquel un prêt peut être accordé) publiés au JO en octobre 2023 s'établissent ainsi :

- 5.55 % pour les prêts à taux fixe d'une durée initiale supérieure à 10 ans et inférieure à 20 ans
- 4,4 % pour les prêts à taux fixe d'une durée initiale inférieure à 10 ans

La situation bancaire étant instable, la Ville a contracté un emprunt en octobre 2023 pour 550 000 € au taux de 4.66 %

C.2 L'épargne et la CAF

L'épargne a accusé une dégradation depuis 2022. En effet, pour toutes les collectivités, les dépenses de fonctionnement ont connu en 2023 leur plus forte croissance « depuis près de quinze ans » avec + 4,9 %. La hausse de deux postes de dépenses a été particulièrement forte : les charges à caractère général (achats, contrats de prestations de services...) qui ont bondi de 11,6 % et les frais de personnel qui ont augmenté de

+ 4,1 % à cause des différentes mesures gouvernementales de revalorisations salariales. De plus la perte de recettes issues des transactions immobilières et le décalage des ventes ont concouru également à cette baisse de l'épargne.

2021	2022	2023	EPARGNE
(en milliers d'€)	(en milliers d'€)	(en milliers d'€)	
1 477	188	20	Epargne de gestion (Recettes réelles de fonctionnement + Transferts de charges (en ordre) - Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts
1 381	93	-90	Epargne brute = épargne de gestion - intérêts

La CAF mécaniquement est également dégradée mais amorce une hausse après une année 2022 compliquée en cause les éléments précisés pour l'épargne

2021	2022	2023	AUTOFINANCEMENT
(en milliers d'€)	(en milliers d'€)	(en milliers d'€)	
1 404	113	1 014	Capacité d'autofinancement = CAF
1 033	-297	560	CAF nette du remboursement en capital des emprunts

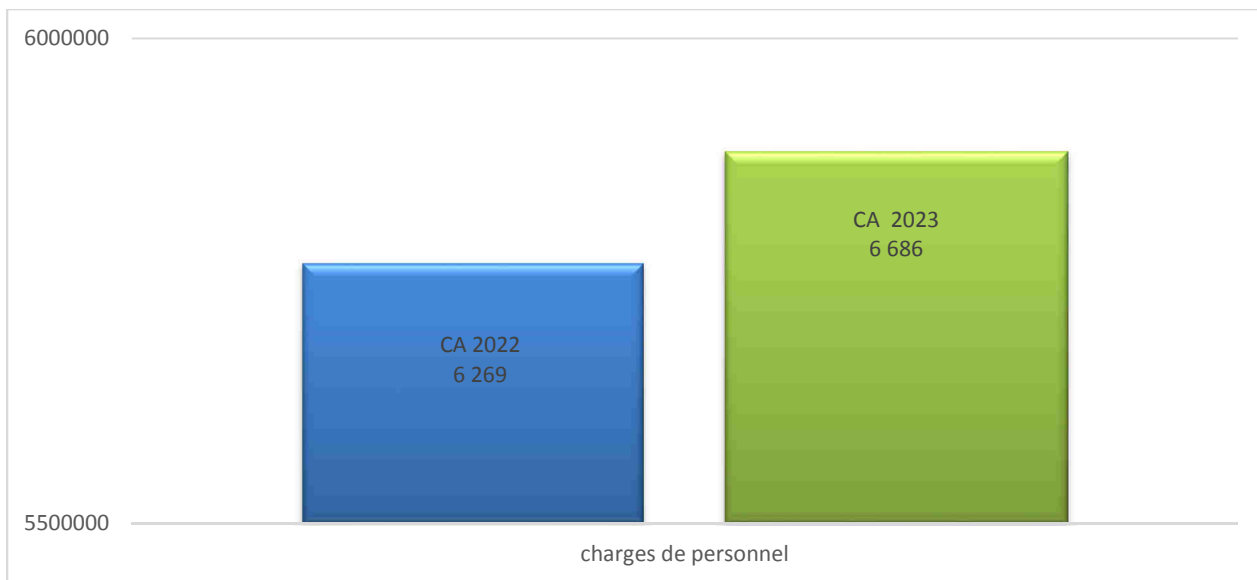
2. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES.

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport relatif au compte administratif, ce dernier contient une présentation rétrospective issue du dernier bilan social.

1) L'évolution des dépenses de personnel.

4.2.2. Les charges de personnel

4.2.2. Les charges de personnel



Les charges de personnel représentent 57.10% des charges réelles de fonctionnement en 2023 contre 59.47 % en 2022.

De façon constante, une attention toute particulière est portée sur les frais de personnel, qui représentent plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville

Aussi, la Ville avait évalué une prévision d'augmentation de 3.5 % lors du vote du BP 2023. Les impacts suivant l'augmentation du point d'indice ainsi que les revalorisations de l'IFSE pour tout le secteur du projet éducatif, validées en septembre 2023, ont concourru à une hausse définitive de 6.65 %.

Des facteurs externes et internes ont impacté le budget des charges de personnel :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) est l'augmentation « mécanique » de la masse salariale des agents publics en raison de l'augmentation de leur rémunération liée à leur déroulement de carrière (avancements d'échelon, de grade...). En 2023, le GVT est estimé à 1.6 %
- Inscription en année pleine de l'augmentation du point d'indice
- Revalorisation du SMIC qui produit son effet en année pleine. Le taux horaire du SMIC a augmenté le 1er janvier 2022 (10,57 euros), le 1er mai 2022 (10,85 euros) et le 1er août 2022 (11,07 euros) et sera à nouveau augmenté au 1er janvier 2023 (11,37 euros)
- Relèvement du traitement minimum de la fonction publique suite à l'augmentation du SMIC au 1er mai 2022 ;
- Reclassement des agents de catégorie C ;
- Revalorisation des grilles de catégorie B et intégration des auxiliaires de puériculture en catégorie B.
- La réforme de la protection sociale est entrée en vigueur au 01 janvier 2022. La participation de la collectivité est de 15 € brut pour l'ensemble des agents ayant souscrits une complémentaire santé solidaire et responsable. Dans le cadre de sa politique sociale la ville, depuis de nombreuses années, participe selon le traitement brut jusqu'à 15 €.

- Les départs à la retraite prévus en 2023 sont au nombre de 6 dont 2 étaient déjà remplacés et 2 autres ont fait l'objet de recrutements en cours d'année.
- La mise en stage de 6 agents ayant bénéficié de la prime d'installation
- Le versement du CIA depuis 3 années

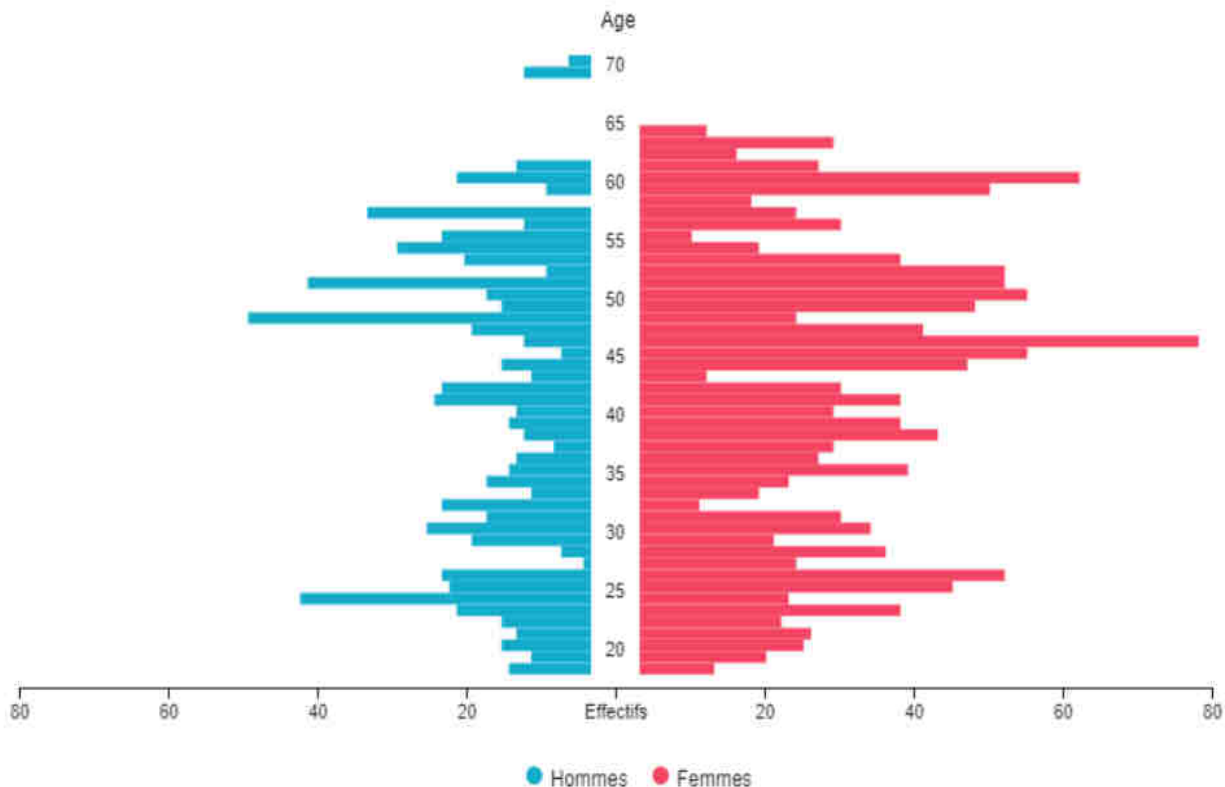
La politique de gestion des ressources humaines

En matière de politique de gestion des ressources humaines, Bessancourt s'attache à rendre un service public de qualité.

La volonté de la collectivité en gestion RH est de soutenir les encadrants, de mettre en œuvre les formations permettant l'actualisation et la montée en compétences, de développer les parcours professionnels en interne, d'accompagner les évolutions des modes de travail (ex : l'hybridation : travailler avec des collègues en présentiel, en distanciel, des agents qui travaillent sur différents sites...), de favoriser la culture de l'égalité pour que chacun ait une place et puisse contribuer à enrichir les projets collectifs. Pour ce faire un budget de 31 487.13 € en plus de la cotisation CNFPT a été consacré aux formations qualifiantes, diplômantes.

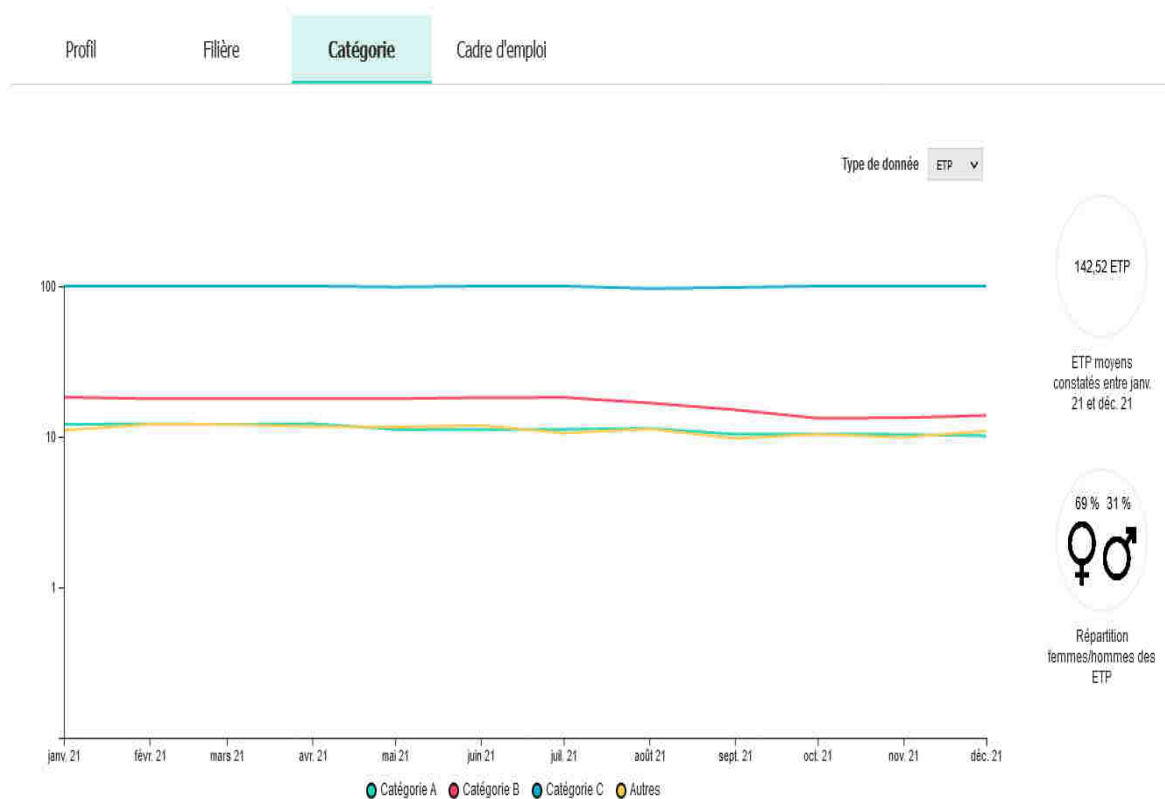
Données bilan social 2023

Pyramide des âges



La pyramide des âges illustre une stratégie d'embauche régulière d'agents plus jeunes tendant à favoriser l'équilibre entre les classes d'âges (contrats PEC, apprentis, cadres intermédiaires). Elle permet aussi de définir une progression dans la carrière de chacun, et de réguler les flux d'entrée et de sortie (départs retraites, mutations, fin de contrats).

Pour information, les 3 agents femmes de plus de 70 ans sont des intervenantes retraitées rémunérées en 2023 pour la musique et activités dans les écoles. L'agent homme de plus de 69 ans est un professeur de musique.



L'Équivalent Temps Plein est une unité de mesure permettant d'évaluer la quantité de travail effectuée par un agent. Un agent recruté à temps plein correspond à un ETP. Pour obtenir la moyenne de la capacité de travail de la collectivité, tous les ETP sont additionnés. A Bessancourt nous avons une moyenne de 186 agents pour un nombre d'ETP de 154.73.

Cette mesure essentielle permet d'établir un budget fiable, de connaître notre effectif, d'organiser et de gérer au mieux la masse salariale. Nous pouvons ainsi prévoir la quantité de ressources nécessaires en fonction des besoins et d'en optimiser le volume.



% masse salariale

Répartition globale au dernier mois

- Titulaires : 53,35%
- Contractuels de droit public : 39,98%
- Contractuels de droit privé : 3,07%
- Assistantes maternelles : 3,61%



% masse salariale

Répartition globale au dernier mois

- Catégorie C : 70,60%
- Catégorie B : 13,00%
- Catégorie A : 12,78%
- Autres : 3,61%

Tableau des rémunérations par profil

	Coût mensuel moyen 2023
Titulaire CNRACL	3670
Contractuel	3100
Parcours Emploi Compétences (PEC)	2137
Apprenti	1867

Tableau des rémunérations par filière

Filière (valeurs mensuelles)	Coût mensuel moyen 2023
Filière police	4510
Filière administrative	3996
Filière médico-sociale	3707
Filière sportive	3271
Filière sociale	3102
Filière technique	3010
Filière animation	2726
Filière culturelle	1677

Conclusion :

Le compte administratif 2023 est conforme aux engagements pris lors du débat d'orientations budgétaires en 2023.

L'exécution budgétaire s'appuie de façon continue sur la maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long terme,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2023.